

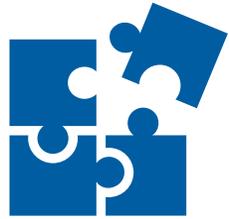


# FORUM DE LA POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE

Atelier 2 : Développer la mobilité durable en région

# CIBLES DE LA PMD

EN LIEN AVEC LA MOBILITÉ DURABLE EN RÉGION



70 % de la pop.  
4 services de mobilité  
durable



-20 % du temps de  
déplacement



-25 % d'accidents graves  
et mortels



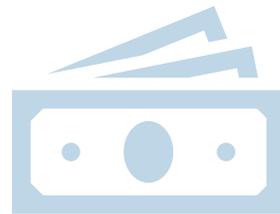
-20 % de l'auto-solo



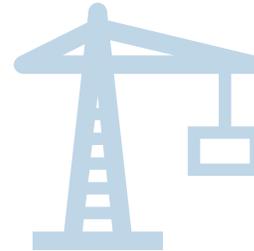
-40 % de pétrole



-37,5 % de GES



15 milliards \$ de ventes  
annuelles



+25 % du tonnage de  
marchandises



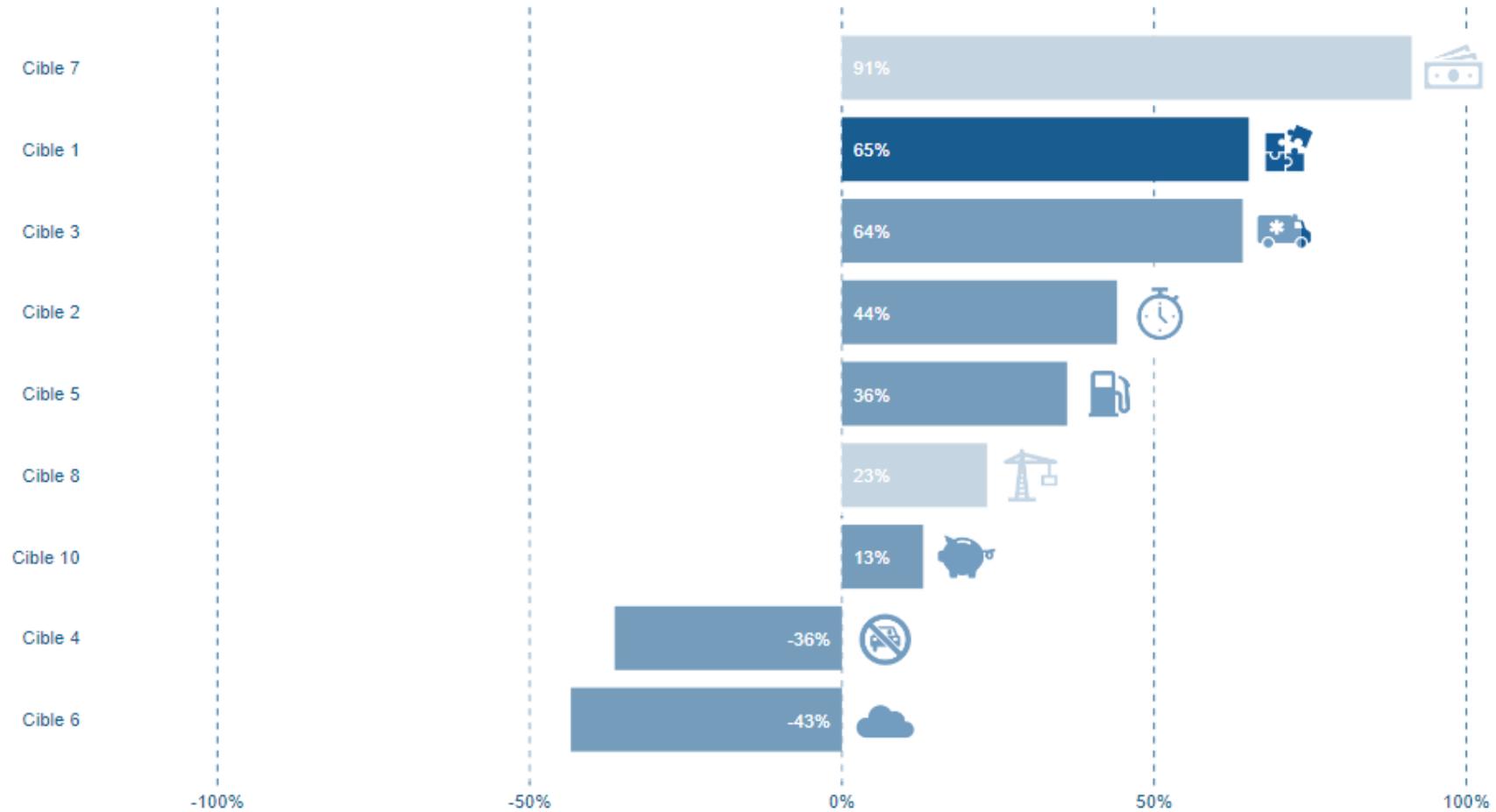
Réduction des coûts  
associés à la congestion



-20 % des dépenses des  
ménages

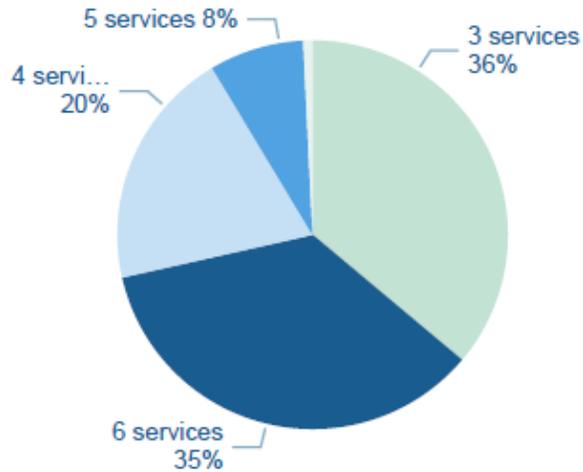
# NIVEAU D'ATTEINTE DES CIBLES

EN LIEN AVEC LA MOBILITÉ DURABLE EN RÉGION

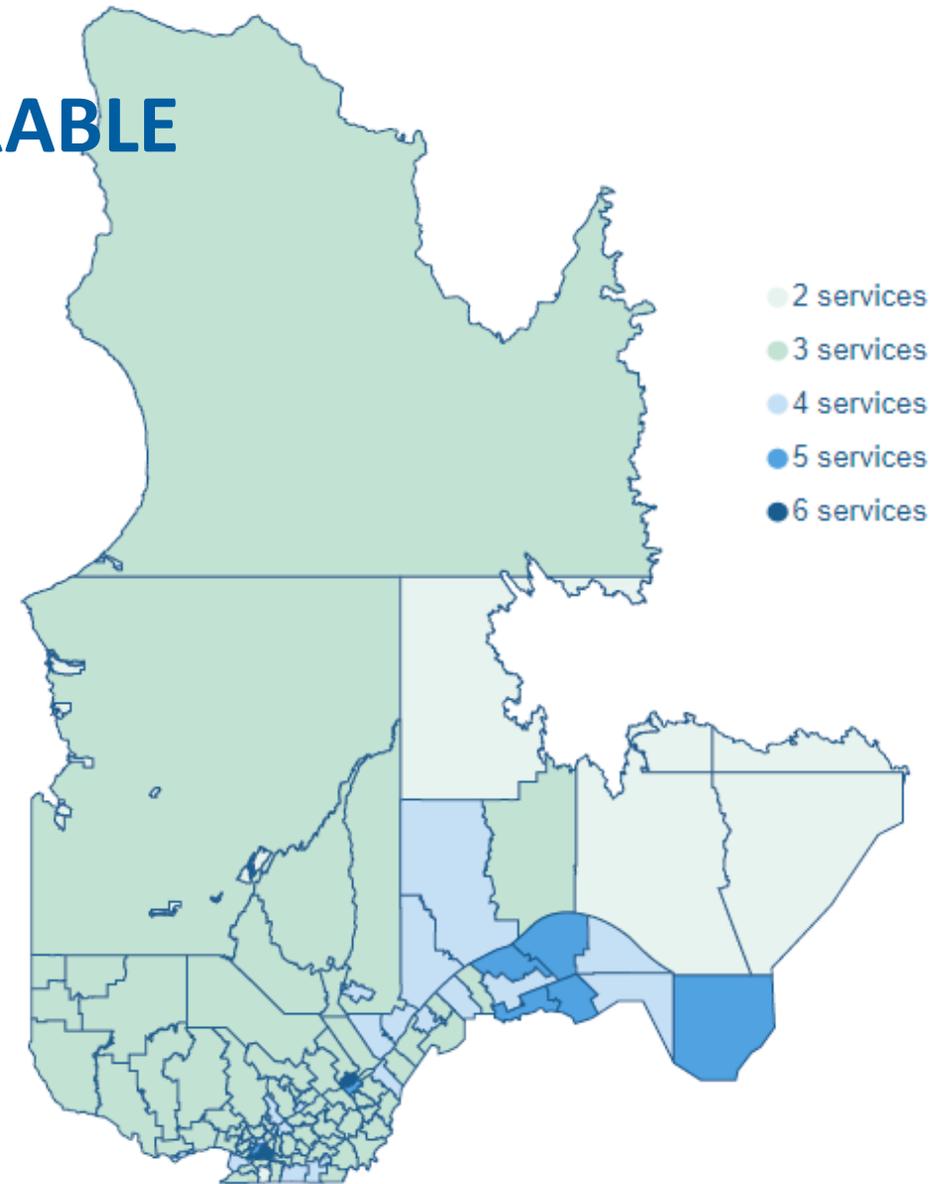




# QUATRE SERVICES DE MOBILITÉ DURABLE



- 63 % de la population a accès à 4 services, mais elle est concentrée dans les grands centres
- Montréal, Québec et Longueuil ont déjà 6 services
- Gains à réaliser dans les couronnes et les régions éloignées
- Potentiel des navettes fluviales, des vélos en libre-service et de l'autopartage



# Transport en commun au niveau régional



5

- **Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)**
  - Volet II – Aide financière au transport collectif régional.
  - Vise l'organisation et l'exploitation des services, la création de tables de concertation régionale et la mise en service d'outils technologiques pour favoriser l'interconnexion des services.
- **Programme d'aide au transport collectif régional – Municipalité amie des aînés (MADA)**
  - Améliorer la mobilité des aînées et aînés (personnes de 65 ans et plus) en milieu rural, afin de leur permettre d'accéder aux soins de santé, aux commerces et aux services, ainsi que de se rendre aux activités de la communauté et auprès de leurs proches.
  - Vise la réalisation d'une étude de besoins et de faisabilité, l'implantation de projets pilotes en transport collectif et la mise en place d'initiatives visant l'apprentissage du transport collectif en région par les aînés.
- **Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTCP)**
  - Garantir la continuité des services de transport collectif à la population et ainsi contribuer à la relance économique.
  - Vise à compenser les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles effectuées pour des raisons sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 (du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2023), jusqu'à concurrence du montant alloué à chaque organisme admissible.

# Transport adapté

- **Programme de subvention au transport adapté (PSTA)**
  - **Assurer la mobilité des personnes handicapées** du Québec pour que celles-ci puissent avoir accès aux activités de leur communauté, et ainsi **favoriser leur participation sociale**.
    - Volet I – Régulier : L'aide financière octroyée dans le cadre de ce volet vise à développer et à maintenir l'offre de services de transport adapté d'un organisme de transport adapté. Pour plus de détails, se référer aux modalités.
    - Volet II – Souple : L'aide financière correspond à 65 % de l'estimation du coût maximal reconnu de 17 \$. La contribution maximale par déplacement est donc de 11,05 \$.
- **Programme de subvention aux véhicules collectifs accessibles (PSVCA)**
  - Contribuer à la continuité des services de transport accessibles et à la diversité de l'offre de mobilité pour les personnes se déplaçant **en fauteuil roulant manuel** ou utilisant **une aide à la mobilité motorisée**.
    - Volet I – Aide à l'acquisition ou à la transformation d'automobiles accessibles aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant et destinée à la location à court terme ou au transport rémunéré de personnes.
    - Volet II – Aide à la transformation d'autobus accessibles aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

# Autres solutions : transport actif, taxi et nouvelles mobilités

7

- **Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)**
  - Accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain.
  - Développer des réseaux piétonniers et cyclables efficaces, améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes, et développer l'offre de vélos en libre-service (ordinaire ou assistés) dans les milieux urbanisés.
- **Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)**
  - Soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif.
  - Développer et entretenir la Route verte ainsi que ses embranchements, et l'amélioration de ses infrastructures.
- **Programme de soutien à la modernisation de l'industrie du transport par taxi (PSMITT)**
  - Augmenter la proportion de véhicules électriques ou à pile à combustible en exploitation dans le parc de taxis.
  - Accroître le nombre d'intervenants de l'industrie qui utilisent des outils technologiques.
  - Aider l'industrie du transport par taxi à se doter d'une image de marque distinctive.
  - Augmenter le nombre de chauffeurs pour le transport des personnes handicapées.
- **Programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO)**
  - Augmenter le nombre de services et d'options de mobilité durable accessibles aux citoyens du Québec afin de les inciter à adopter des comportements de mobilité plus durables.
  - Viser la mobilité intégrée et connectée, et les plans de gestion des déplacements des entreprises.

# Transport interurbain

- **Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)**
  - Volet III – Aide financière au transport interurbain par autobus.
  - Vise le maintien et l'amélioration des services existants, le développement de services, l'aide pour contrer l'abandon imminent d'un service, l'aide pour pallier l'abandon de services et la mise en service d'outils technologiques permettant de réduire les émissions de GES.
- **Programme d'aide à la relance du transport interurbain par autobus (PARTIA)**
  - Assurer, au plus tard le 31 mars 2023, le rétablissement des services de transport interurbain par autobus, de manière à garantir une mobilité interrégionale post-COVID-19 et, ainsi, contribuer à la reprise économique du Québec. À terme, le programme vise une reprise des services tels qu'ils étaient offerts avant la pandémie.
- **Programme d'accès aérien aux régions (PAAR)**
  - Permettre aux Québécoises et aux Québécois de se déplacer par avion à un prix abordable.
  - Volet 1 – Remboursement des tarifs aériens pour les résidents des régions éloignées et isolées.
  - Volet 2 – Offre de billets d'avion à prix maximal déterminé.
- **Programme d'aide pour le maintien des services aériens régionaux essentiels en période d'urgence sanitaire (PAMSARE)**
  - Maintenir des services aériens commerciaux vers les régions éloignées et isolées du Québec afin d'assurer la continuité des services essentiels en période d'urgence sanitaire, dont le transport.
- **Programme de soutien aux infrastructures de transport ferroviaire et à l'intégration modale (PSITFIM)**
  - Préserver l'intégrité du réseau ferroviaire et améliorer l'efficacité et la compétitivité, l'offre d'infrastructure, et l'intégration du réseau ferroviaire et du système de transport au Québec.

# Exemples de propositions des partenaires lors de la consultation de la ministre



- Améliorer la prévisibilité du financement
- Alléger la gestion, le processus d'octroi et la reddition de compte
- Implanter le transport à la demande
- Accorder l'aide en fonction de la densité de la population
- Bonifier les programmes relativement aux projets admissibles (solutions technologiques de réservation, de répartition, de paiement), aux infrastructures (abribus, stationnement incitatif), etc.
- Prévoir des balises pour l'électrification et veiller à ce que ces balises n'est pas de répercussions sur les autres investissements
- Permettre aux municipalités d'être admissibles aux aides financières pour l'acquisition d'autobus et de minibus électriques
- Faire de la sensibilisation et diffuser les programmes en vigueur



## Comment atteindre nos cibles en 2030?

- Quelles mesures d'ajouter?
- Quelles mesures bonifier?
- Quels innovations ou enjeux émergents peuvent influencer la mise en œuvre?



# Types de mesures

1. Programmes d'aide financière
2. Subventions et incitatifs fiscaux
3. Modifications législatives, réglementaires ou normatives
4. Interventions et projets d'infrastructures
5. Sensibilisation